

LA FORMATION CONTINUE UNIVERSITAIRE

CERTIFICAT D'UNIVERSITÉ « DROIT FISCAL POLYNÉSIEN »

Objectifs et compétences développées

Cette formation, sanctionnée par un certificat d'université, offre aux auditeurs (salariés, avocats, etc) un panorama du droit fiscal polynésien et de ses nombreux particularismes avec notamment le dispositif de défiscalisation.

> RESPONSABLE PEDAGOGIQUE

TROIANIELLO Antonino Maître de conférences de droit public à l'UPF

Intervenant : DEXTER Warren

Doctorant à l'UPF Ancien cadre de la DICP

> CALENDRIER

Formation ouverte à la demande pour un minimum de 15 inscrits

> LIEU DE FORMATION

Campus d'Outumaoro Université de la Polynésie française

Public et conditions d'accès

Professionnels ayant déjà acquis des notions de fiscalité (comptables, avocats, juristes d'entreprises), étudiants en droit souhaitant approfondir leurs compétences en droit fiscal, titulaires au minimum d'un baccalauréat ou d'un diplôme admis en équivalence ou bénéficiaires d'une validation des acquis professionnels.

Débouchés

Emplois de comptables dans les services comptables et financiers des entreprises privées.

Organisation pédagogique

Cours du soir : cours théoriques en présentiel ponctués de travaux pratiques.

Durée

40 heures

Cursus

UE 1 – Panorama de la fiscalité polynésienne (20 heures)

- Les sources du droit fiscal polynésien (2 heures)
- Les services en charge de la fiscalité polynésienne (4 heures)
- Le processus d'élaboration du droit fiscal polynésien (1 heure)
- Présentation sommaire des divers impôts, droits et taxes (8 heures)
- Les dispositifs d'incitation fiscale (5 heures)

UE 2 – Contrôle, recouvrement et traitement des litiges fiscaux (20 heures)

- Le contrôle de l'impôt (10 heures)
- Le recouvrement de l'impôt (4 heures)
- Régimes gracieux et contentieux de l'impôt (6 heures)

<u>Validation</u>: La délivrance du certificat est conditionnée par les résultats obtenus aux épreuves de contrôle continu effectuées dans le cadre de chaque module d'au moins cinq heures. Aucune session de rattrapage n'est organisée. Une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 est exigée pour l'obtention du diplôme.

Frais de formation :

70 000 F CFP

UNIVERSITÉ DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

B.P. 6570 – 98702 Faa'a – Tahiti – Polynésie française Tél.: 40.80.38.77 – Fax: 40.80.39.77 formation-continue@upf.pf – www.upf.pf